



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2025**

Le onze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à dix-sept heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle Yannicopoulos de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le cinq mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS

Mme Claude DE GIRARDI à M. Richard TIBERINO

M. Jean-François DURAND-COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN

M. Jack DENTEL à M. Jacques BOLLEGUE

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Approbation du PV du comité syndical du 10 décembre 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus la mise à jour de la population recensée, représentant les collectivités adhérentes du Sitom Sud Gard, selon l'INSEE au 1er janvier 2025 ; soit 336 930 habitants contre 333 539 en 2024.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus une décision prise dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- Décision 2025-01 : Constitution d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux opposant le Sitom Sud Gard à Mme FERRAN.

DL25001 – Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Monsieur Didier LEBOS, Vice-président, rapporteur, expose :

Pour assurer le remplacement d'un agent déclaré inapte à l'exercice de ses fonctions, il est proposé de recruter un nouvel ambassadeur de tri.

En l'absence de candidature de fonctionnaire, il convient de créer un poste d'agent contractuel à temps complet de catégorie C.

L'agent sera rémunéré sur la base d'un emploi d'adjoint technique, indice brut 367.

Il est proposé de valider la création de ce poste à compter du 13 mars 2025.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL25002 – Approbation de l'avenant n°6 - marche 2014.0000-05 - fourniture installation et exploitation des équipements pour le tri des collectes sélectives du Sitom sud Gard dans le nouveau centre de tri de l'ecopôle a Nîmes

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur, expose :

La société PAPREC est titulaire du marché de traitement des collectes sélectives du Sitom Sud Gard pour une durée initiale de 8 ans soit jusqu'au 30 avril 2023.

En 2022, le contrat a été prolongé de 2 ans pour être en phase avec le nouvel agrément CITEO, l'éco-organisme des emballages ménagers et papiers, qui devait mettre en place une nouvelle organisation en termes de tri et nécessitant des modifications sur la chaîne de tri.

En mars 2024, le Sitom Sud Gard a lancé une consultation pour la passation d'une DSP en vue de l'exploitation du centre de tri.

En l'absence d'offre satisfaisante, la procédure a été classée sans suite et il a été décidé de passer un marché public global de performance pour la conception, la modernisation et l'exploitation du centre de tri.

La mise en œuvre de cette nouvelle procédure dans des conditions optimales nécessite de prolonger la durée du marché de 8 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

En conséquence, il convient de passer un avenant de prolongation au contrat passé avec la société PAPREC.

Sur la base des tonnages traités en 2024, le montant de cet avenant est estimé à 1 251 621 € HT.

Le montant initial du marché est de 20 168 117 € HT.

Cet avenant générant une augmentation de 6,21 % du marché par rapport à son montant initial, l'avis de la CAO été requise. Réunie en séance le 4 mars, elle a émis un avis favorable.

Dans le cadre de cet avenant et afin d'assurer la pérennité de l'installation jusqu'au 31 décembre 2025, il sera procédé au remplacement de certains équipements de la chaîne de tri qui pourront être réutilisés dans le nouveau marché à savoir :

- la presse à balles : cout estimé 42 092 € HT
- la presse à paquets : coût estimé 35 334 € HT
- le système de climatisation et les gaines associées coût estimé 158 764 € HT

Le projet d'avenant est joint en annexe de la convocation.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver cet avenant.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL25003 – Signature contrat CITEO

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur, expose :

A la suite du réagrement de CITEO, l'éco-organisme de la filière des emballages ménagers et des papiers, un nouveau contrat doit être signé pour une période de 5 ans.

Ce contrat définit les soutiens versés à la collectivité pour la collecte sélective et le tri, il y a 3 grands types de soutien :

1. Un soutien à la collecte sélective et au tri

- Montant des tarifs unitaires pour 2025

Matière	Acier	Aluminium	Papier/carton	Plastique	Verre
Tarif/tonne	73 €	470 €	177 €	776 €	8 €
Rappel tarif 2024/tonne	68 €	439 €	165 €	725 €	7 €

Pour rappel : soutien perçu en 2023 pour 15 442 tonnes recyclées : 2 212 405 €

- Particularité : seul 78 % des emballages papier /carton sont soutenus

2. Un soutien à la performance du recyclage

Ce soutien vise à inciter les collectivités à améliorer la performance des dispositifs de collecte et de tri.

Pour bénéficier de ce soutien, la collectivité doit collecter et trier une certaine quantité de déchets par habitant et par an.

Matière	Acier	Aluminium	Papier/carton	Plastique	Verre
Gisement nouveau contrat	3,6 kg/hab.	1,6 kg/hab.	21,1 kg/hab.	17,8 kg/hab.	40 kg/hab.
Rappel gisement ancien contrat	3,8 kg/hab.	1,3kg/hab.	16,1kg/hab.	17,3kg/hab.	38kg/hab.
Performance du Sitom en 2023	1,3 kg/hab.	0,35kg/hab.	15,5 kg/hab.	5,4 kg/hab.	26,7kg/hab.

Pour rappel : soutien perçu en 2023 au titre de la performance : 564 555 €

3. Un soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

Ce soutien vise à donner aux collectivités les moyens d'agir auprès des habitants.

Il est versé pour les actions des ambassadeurs de tri : 10 000 € par ambassadeurs dont le soutien est plafonné à 1 Ambassadeur de tri pour 8 000 habitants. Ce qui équivaut à 42 Ambassadeurs de tri qui peuvent être soutenus sur le territoire du Sitom Sud Gard.

Sur l'ancien contrat, le soutien unitaire était de 4 000 € pour un maximum de 25 Ambassadeurs de tri.

Ce contrat prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le président à signer les pièces relatives à ce contrat.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL25004 – Compte de gestion – Exercice 2024

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

Le Compte de Gestion du Trésorier Syndical est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Il constate les écritures passées par le comptable public, alors que le Compte Administratif constate celles de l'ordonnateur (le Président du Sitom Sud Gard).

Les résultats budgétaires de l'exercice 2024 sont les suivants :

EN RECETTES	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Autorisations budgétaires totales	1 567 959,72 €	24 607 710,06 €	26 175 669,78 €
Recettes nettes	1 259 564,21 €	21 567 694,62 €	22 827 258,83 €
EN DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 567 959,72 €	24 607 710,06 €	26 175 669,78 €
Dépenses nettes	1 040 873,66 €	18 668 870,54 €	19 709 744,20 €
Résultat de l'exercice	218 690,55 €	2 898 324,08 €	3 117 514,63 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	115 236,54 €		218 690,55 €	333 927,09 €
Fonctionnement	4 940 768,86 €	1 032 000 €	2 898 824,08 €	6 807 592,94 €
Total général	5 056 005,40 €		3 117 514,63 €	7 141 520,03 €

Il est proposé de déclarer le compte de gestion 2024 conforme sans aucune observation ni réserve.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25005 – Approbation compte administratif 2024

Le Président quitte la séance durant la présentation et le vote de cette délibération.

En son absence, la Présidence est assurée par M. Frédéric TOUZELLIER, Vice-président.

Arrivée de Monsieur Juan MARTINEZ.

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

1. Section Fonctionnement

1.1. Répartition des dépenses de fonctionnement

18 668 870,54 € répartis comme suit

Traitement des déchets	11 494 714 € (61,57%)
Versement soutiens + produits ventes matières aux EPCI	5 539 078 € (29,67%)
Charges de personnel	732 199 € (03,92%)
Taxe foncière + CET	205 000 € (01,10%)
Etudes et recherches	112 554 € (00,60%)
Autres charges	85 823 € (00,46%)
Assurances générales + Valréna	68 079 € (00,36%)
Honoraires + Frais contentieux	5 363 € (00,03%)
Charges financière.....	3 638 € (00,02%)

1.2. Comparatif des charges du SITOM 2017-2024, points à retenir :

- Après un pic en 2022 on constate une baisse importante des charges de traitement, due à la nouvelle DSP.
- Les reversements des soutiens éco organisme et produits des ventes sont fluctuants, avec un retour en 2024 sur une valeur approchant celle de 2017.
- Les dépenses de charges de fonctionnement du Sitom Sud Gard sont linéaires.
- Bien qu'on observe un pic sur les charges exceptionnelles en 2022, celles-ci restent infimes en comparaison avec l'ensemble des charges.

1.3. Répartition des Recettes de Fonctionnement

21 567 694,62 € répartis comme suit

Refacturation traitement déchets	12 388 202,24 € (57,44%)
Soutiens Eco organismes	3 916 816,36 € (18,16%)
Ventes matières	2 752 935,81 € (12,76%)
Cotisation adhérents	1 837 494,75 € (08,52%)
Redevance frais de contrôle Evolia +saison chauffe	496 739,57 € (02,30%)

1.4.Evolution des principales Recettes de Fonctionnement 2017-2024, points à retenir

- On assiste à une baisse des recettes de ventes matières, sujettes au marché.
- Le soutien des éco organisme a tendance à un peu augmenter.
- La contribution des adhérents est linéaire et n'a pas augmenté depuis 2017.

2. Section d'investissement

2.1.Dépenses d'investissement

1 040 873,66 € répartis comme suit

Subventions d'équipement versées	1 000 000 € (96%)
Remboursement emprunt	32 003 € (03%)
Autres agencements et aménagements	6 348 € (01%)
Matériel informatique.....	2 523 € (00%)

A cela, viennent en déduction 39 293,42 € de RAR répartis comme suit

Véhicule	23 336,22 €
Borne véhicule électrique	15 957,20 €

2.2.Répartition des recettes d'investissement

1 374 800,75 € répartis comme suit

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 032 000 € (75%)
Opérations d'ordre	227 564 € (17%)
Résultat N-1 reporté	115 237 € (08%)

3. Ratios financiers pour caractériser l'évolution du CA

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Population SITOM SUD GARD	309 267	309 341	308 606	309 035	311 196
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	4,46%	4,29%	4,06%	3,70%	3,97%
Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	0,02%	5,79%	0,50%	7,25%	0,04%
Encours de la dette au 31/12/2024	472 935 €	357 611 €	722 699 €	421 227 €	389 225 €
Encours de la dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement	2,46%	1,48%	3,02%	1,89%	1,80%
Encours de la dette / habitant	1,53 €	1,16 €	2,34 €	1,36 €	1,25 €
Evolution cotisation	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €	5,70 €

4. Résultats cumulés 2024

Résultats 2024		Dépenses	Recettes
Résultats de l'exercice	fonctionnement		2 898 824,08 €
	investissement		218 690,55 €
Résultats antérieurs reportés	fonctionnement		3 908 768,86 €
	investissement		115 236,54 €
Résultats de clôture	fonctionnement		6 807 592,94 €
	investissement		333 927,09 €
Résultat de l'exercice toutes sections			7 141 520,03 €
Restes à réaliser 2024	investissement	39 293,42 €	
Résultats de clôture cumulés avec RAR	fonctionnement		6 807 592,94 €
	investissement		294 633,67 €
Résultat de l'exercice toutes sections cumulées avec RAR			7 102 226,61 €

Le solde global de clôture est identique à celui du compte de gestion établi par le trésorier syndical.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 6 807 592,94€ correspond au résultat comptable au 31/12/24. Or sur ce montant, 5 244 588 € sont à rembourser aux EPCI. Compte tenu de ce remboursement, le résultat de fonctionnement du SITOM est donc de 1 563 004,94 €

Il est proposé au Conseil d'approuver le Compte Administratif 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25006 – Affectation du résultat 2024

Le Président reprend la présidence de la séance.

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

Le résultat cumulé de la section de Fonctionnement fait l'objet d'une affectation des résultats.

Au terme de 2024, l'excédent de clôture cumulé de la section fonctionnement est excédentaire de 6 807 592,94 €.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- En investissement : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) = 1 500 000,00 €
- En fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) = 5 307 592,94€

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation du résultat 2024.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25007 – Fixation du montant de la contribution financière des collectivités membres du SITOM Sud Gard – exercice 2025

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

La contribution versée par les EPCI doit couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

Pour 2025, il est proposé de maintenir la contribution à 5,70 € HT par habitant.

La répartition par EPCI est la suivante

EPCI adhérents	Habitants recensés	Participation 2025 HT
ALES Agglomération	12 030	68 571 €
Agglomération de NIMES METROPOLE	265 741	1 514 723,70 €
BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE	12 150	69 255 €
PAYS D'UZES	5 819	33 168,30 €
PETITE CAMARGUE	28 528	162 609,60 €
PIEMONT CEVENOL	5 028	28 659,60 €
DU PONT DU GARD	7 634	43 513, 80 €
Total	336 930	1 920 501 €

Vote du Conseil.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25008 – Détermination du prix de l'incinération pour l'année 2025

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur, expose :

Il est proposé de fixer le prix de l'incinération à la charge des groupements membres du Syndicat à 42€ HT la tonne. Pour rappel sur l'ancien contrat de l'UVE le prix était de 97,83 €.

Grâce au nouveau contrat passé avec VEOLIA le prix de l'incinération a baissé de 57 %.

Décomposition du prix	Prix HT / t
Remboursement de la subvention d'investissement	6,00 €
Coût du traitement estimé	86,08 €
Déduction des recettes (électricité ; chaleur ; droit usage ; DASRI)	- 62,20 €
Sous-total	29,88 €
TGAP 2025	15,00 €
Remboursement à Evolia taxes diverses (CET, TF, TCPE..) et régularisation 2024 (-4,28 €)	- 2,88€

Vote du Conseil.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25009 – Application de la fongibilité des crédits

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre la possibilité au Conseil syndical d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion du Chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet :

- D'amender si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global.
- De réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements devra être présenté au conseil syndical le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Président.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à procéder à ces mouvements de crédits.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

DL25010 – Budget primitif 2025

Arrivée de Monsieur Jacques BOLLEGUE.

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose :

Pour rappel, BP 2024 : 26 175 669,78 €

Section fonctionnement 24 607 710 ,06€ (94%)

Section investissement..... 1 567 959,72€ (06%)

BP 2025 : 26 491 638,69 €

Section fonctionnement 24 112 311,60€ (91%)

Section investissement..... 2 373 327,09€ (09%)

Tendances 2025

- Hausse globale du Budget de 1 %
- Diminution du fonctionnement : - 2 %

➤ Augmentation de l'investissement : 52 %

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses - Vue d'ensemble

CHAPITRES	DEPENSES	Rappel BP 2024	Propositions 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	22 930 829,30	22 283 794,86
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	906 300,00	907 400,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	244 220,00	225 600,00
Chapitre 66	Charges financières	5 637,58	4 351,74
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100 000,00	50 000,00
Chapitre 68	Dot. Amortissement, dépréciations, provisions	0,00	95 765,00
DEPENSES REELLES EXPLOITATION		24 186 986,88	23 566 911,60
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	230 000,00	325 000,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	190 723,18	220 400,00
DEPENSES ORDRE		420 723,18	545 400,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 607 710,06	24 112 311,60

1.1.1. Dépenses de Fonctionnement :

24 112 311,60 € répartis comme suit

Traitement des déchets	11 195 702 € (46,43%)
Reversement aux adhérents des soutiens, produits ventes matières	9 558 235 € (39,64%)
Autres charges	2 230 575 € (09,25%)
Charges de personnel	907 400 € (03,76%)
Virement vers la section d'investissement	220 400 € (00,91%)

1.1.2.Chapitre 011 – Article 611 : Coûts de Traitement des Déchets : 11 195 702€

Détail par filière

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU € HT/t	Hypothèses	Montant prévisionnel 2025
Incinération	UTVE Nouvelle DSP depuis le 01/07/24	100 000 t	42,00 €	- Prix de traitement : 20 € - CET TF... : 1,40 €/t - TGAP : 15 €	4 200 000€
Tri des collectes sélectives emballages	Centre de tri VALRENA	18 200 tonnes entrantes	112 82 €/t entrante	- 14 420 t sortantes - PU complémentaire (assurance...) : 9,41€/t	2 060 000 €
Enfouissement	ISDND Montblanc	4 150 t	221 €	- Prix de traitement : 156,81 € - TGAP : 65 € - TGAP complémentaire : 5 €/t	931 000 €
Déchets verts	DV issus des plateformes de broyage	15 000 t	41,61 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	622 100 €
	DV issus des déchèteries	16 520 t	43,41 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	717 100 €
Bois	Valorisation SBR	8 870 t	90,45 €	Nouveau marché depuis le 01/03/2024 Avec la mise en place PMCB, le bois peut être traité directement à coût 0 par l'Eco Organisme si l'EPCL nous en fait la demande	802 300 €

DDS	Transport + traitement CHIMIREC	296 t	823,40 €	- Hors filière REP	243 406 €
Protoxyde d'azote	Transport + traitement OCEAN	30 000 unités	13,64 €	- dont 7 500 bouteilles provenant de la ville de Nîmes	409 285 €
Plâtre	Recyclage (REP PMCB)	2 125 t	0 €	- Plâtre traité en opérationnel par la filière REP PMCB	- €
Gravats	3 sites de concassage (Cévennes Déchets, CROZEL, CREAIVIE)	30 610 t	15,00 €	- Avec la mise en place de la filière REP PMCB : versement d'un soutien financier	459 000 €

1.1.3. Chapitre 011 - Article 62878 : Reversement aux adhérents des soutiens + produits ventes matières

6 842 572,68 € répartis comme suit

CITEO emballage N-1 (dont régul).....	3 455 284,00 €
CS fibreux, plastiques, Acier, Alu N-1	1 706 000,00 €
Ferrailles DECH N.....	758 700,00 €
CITEO papiers N-1.....	428 960,00 €
DEEE N-1	170 396,09 €
REP DEA N-1	161 489,65 €
Verre N	126 000,00 €
REP DDS N-1	28 742,94 €
Petits alus	0,00 €

1.1.4. Chapitre 011 : Détail des Autres Charges Générales de Fonctionnement :

1 529 858,00 € répartis comme suit

CET+TF	500 000 € (33%)
Frais d'études et suivi UTVE	450 000 € (29%)
Divers	221 800 € (14%)
Assurances, maintenance	93 000 € (06%)
Honoraires avocats, formation	60 000 € (04%)
Frais actes et contentieux	60 000 € (04%)
Réparation du bâtiment	50 000 € (03%)
Communication	50 000 € (03%)
Locations mobilières divers	32 000 € (02%)
Entretien nettoyage divers	12 900 € (01%)
Location véhicule	9 658 € (01%)

1.1.5. Les Autres Chapitres de Dépenses de Fonctionnement

1 828 516,74 € répartis comme suit

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	907 400,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	225 600,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	220 400,00 €
Chapitre 68 – Dot. Aux amortissements, dépréciations, provisions	95 765,00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	50 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	4 351,74 €

1.2. Recettes - Vue d'ensemble

Chapitre / Article	RECETTES	RAPPEL BP 2024	Propositions 2025
Chapitre 013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00
Chapitre 70	Produits des services, ventes, divers	14 528 224,00	13 171 277,66
Chapitre 74	Dotations et participations	5 931 317,20	5 594 501,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	227 400,00	28 940,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 698 941,20	18 804 718,66
Chapitre 002	Résultat reporté	3 908 768,86	5 307 592,94
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC REPORTS		24 607 710,06	24 112 311,60

1.2.1. Chapitre 70- Article 70878 : Facturation aux Adhérents des coûts de traitement des déchets

10 774 932€ répartis comme suit

Incinération	4 359 230 €
Tri des collectes sélectives Valréna	2 225 000 €
Déchets verts	1 345 000 €
Enfouissement	931 000 €
Bois	803 000 €
Gravats	459 000 €
Protoxyde d'azote	409 292 €
DDS	243 410 €
Plâtre	0 €

1.2.2. Chapitre 74 - Article 747888 : Les Soutiens des Eco-organismes

3 674 000 € répartis comme suit

REP DDS	39000 €
REP DEA	160 000 €
Eco-TLC Textile	0 €
CITEO emballage / papiers	3 475 000 €

2. Section d'Investissement

2.1. Dépenses - Vue d'ensemble & Répartition

Chapitre / Article	Libellé	RAR 2024	Proposition BP 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	39 293,42	2 347 038,78
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		0,00
21352	Installat° générales agencements des constructions		2 074 745,36
2152	Installation voirie	15 957,20	15 957,20
2181	Installat° générales, agencements et aménagements divers		219 000,00
21828	Autre matériel de transport	23 336,22	23 336,22

21838	Autre matériel informatique		5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		5 000,00
2188	Autres immobilisation corporelles		4 000,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT		39 293,42	2 347 038,78
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	32 288,31
1641	Emprunts en euros		32 288,31
DEPENSES FINANCIERES		0,00	32 288,31
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		39 293,42	2 379 327,09

2.2. Projets à venir

- Dans l'attente du nouveau marché du centre de tri, nécessité de remplacer certaines machines et équipements pour faire fonctionner le site (presse à balles, presse à paquets, climatisation des cabines de tri).
- Une consultation a été lancée pour moderniser le parcours pédagogique du centre de tri
- Centre de tri : Lancement d'un Marché Public Global de Performance recalibré pour traiter 30 000 tonnes de collecte sélective

2.3. Les recettes d'investissement

Chapitre	RECETTES	Rappel BP 2024	BP 2025
Chapitre 10	Dotations - Fonds divers - Réserves	1 032 000,00	1 500 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	230 000,00	325 000,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	190 723,18	220 400,00
Chapitre 001	Résultat reporté ou anticipé	115 236,54	333 927,09
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT avec reports		1 567 959,72	2 379 327,09

Réserves 1 500 000,00 € (63%)
 Résultat reporté N-1 333 927,09 € (14%)
 Autres chapitres 325 000,00 € (14%)
 Virement de la section de fonctionnement 220 400,00 € (09%)

Il est proposé de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- De fonctionnement : 24 112 311,60 €
- D'investissement : 2 379 327,09 €

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23 + 4 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 18h20.



Le Président du Sitom Sud Gard

Richard TIBERINO